

Mutuelle Communale

Une complémentaire santé négociée par la Ville,
accessible sans conditions pour permettre à toutes et tous
de se soigner, sans freins financiers.



Jours de permanence

Tous les 1^{ers} jeudis du mois
De 14h à 18h30
dans les locaux du CCAS
à la Maison des services publics (MSP)



+ D'INFOS

Accueil du CCAS : 01 49 69 15 70
Mutuelle Entrain : 09 70 75 76 29
(appel non surtaxé)



La Ville de Cachan propose aux Cachanaises et aux Cachanais une complémentaire santé solidaire, ouverte à toutes et tous, sans condition d'âge ni de santé. Fruit d'un partenariat avec la Mutuelle Entrain, un tarif avantageux a été négocié pour permettre à chacune et chacun de prendre soin de sa santé en toute sérénité, sans freins financiers.

Pour qui ?

Cette nouvelle offre est accessible à l'ensemble des habitants, que vous soyez : actif, retraité, étudiant, demandeur d'emploi, etc.



- Adhésion simple, rapide et sans formalités médicales
- Aucune limite d'âge
- Tarifs négociés, stables et solidaires :
 - Tiers payant
 - Garanties immédiates sans carence
- Remboursements en moins de 48h
- Accès à un espace adhérent en ligne
- Téléconsultation médicale gratuite 24 h/24

Ce que couvre la mutuelle communale



- Soins courants (consultations, pharmacies)
- Optique et dentaire
- Hospitalisation
- Prothèses auditives
- Bien-être (ostéopathie, podologie...)
- Services d'assistance

Les services complémentaires

- Aide à la résiliation de votre ancienne mutuelle
- Devis personnalisés et gratuits
- Un dispositif d'accompagnement à l'adhésion
- Accueil et accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap et/ou âgées, et de leurs aidants

Maison des services publics
3^{ème} étage - 3 rue Camille-Desmoulins